



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 15 mai 2017, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT 295-2017, relatif aux conditions d'utilisation des stationnements publics par les résidents et entrepreneur au centre-ville (projet pilote).

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 295-2017 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 295-2017 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 24 mai 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 24 mai 2017 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 24 mai 2017.

Alma, ce 24 mai 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat